

République Française  
Département SEINE ET MARNE  
**BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 20/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	28	38

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 20 Février à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 06/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 06/02/2026.

**Présents** : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, DUTRIAUX Nathalie, HELLIAS Aline, MOTHRE Béatrice, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : ANTHOINE Emmanuel, BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JEANNIN Hervé, MOTTE Patrice, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, REMOND Bruno, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, VENANZUOLA François, VERON Patrice  
Suppléant(s) : M. VERON Patrice (de M. CASEAUX Hubert)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LUCZAK Daisy à M. CHANUSSOT Jean-Marc, NINERAILLES Brigitte à M. POIRIER Daniel, PASQUET Hélène à Mme BALLABENE Sandra, PONSARDIN Catherine à M. ROSSIGNEUX Gilles, VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : MEDEIROS Manuel à M. VENANZUOLA François, ROMAIN Emilien à Mme VAROQUI Geneviève, SAINT-JALMES Patrice à M. GERMAIN Jean-Luc, SAOUT Louis Marie à Mme DESNOYERS Monique, THIÉRIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian  
Excusé(s) : M. CASEAUX Hubert

Absent(s) : Mmes : BARRES Fabienne, GIRAULT Muriel, KUBIAK Françoise, SALAZAR Joëlle, MM : BETTENCOURT François, CALVET Jean, CAMEK Julien, CHAMPIN Gérard, GUECHATI Amin, JAROSSAY Gilbert, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : M. BELFIORE Elio

**2026\_31 – Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2026**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1639 A bis II-1 et 1520,

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le 24/02/2026

ID : 077-200070779-20260223-2026\_31-CC



**Considérant** que la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux est titulaire de la compétence ordures ménagères depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Vu** la délibération 2018-150 du 27 septembre 2018 instaurant le zonage de perception de la taxe d'enlèvement des Ordures ménagères,

**Considérant** les éléments ci-dessous :

<b>TAUX 2026</b>		
<b>PERIMETRE 1 - SIETOM</b>		
		<b>Taux 2026</b>
Andrezel - 77004	TAUX VOTE PAR LE SIETOM	10,40
Argentières - 77007		
Beauvoir - 77029		
Champdeuil - 77081		
Courquetaine - 77136		
Crisenoy - 77145		
Evry-Gregy sur Yerres - 77175		
Grisy-Suisnes - 77217		
Ozouer le Voulgis - 77352		
Soignolles en brie - 77455		
Yebles - 77534		
<b>SOUS TOTAL</b>		
<b>PERIMETRE 2 - SIETOM</b>		
		<b>Taux 2026</b>
Chaumes en brie - 77107	TAUX VOTE PAR LE SIETOM	10,10
Coubert - 77127		
Solers - 77457		
<b>SOUS TOTAL</b>		
<b>PERIMETRES DU SMITOM</b>		
		<b>Taux 2026</b>
Blandy les tours - 77034	Zone 1	13,22%
Chatillon la borde - 77103	Zone 2	17,06%
Echouboulains - 77164	Zone 3	13,83%
Fericy - 77179	Zone 4	13,61%
Fouju	Zone 5	17,96%
Le Chatelet en Brie - 77100	Zone 6	13,19%
Les Ecrennes - 77165	Zone 7	15,13%
Machault - 77266	Zone 8	15,54%
Moisenay - 77295	Zone 9	16,40%
Pamfou - 77354	Zone 10	16,29%
Sivry-Courtry - 77453	Zone 11	14,55%
Valence en brie - 77480	Zone 12	20,70%
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>14,76%</b>
<b>PERIMETRES DU SMETOM</b>		
		<b>Taux 2026</b>
Bombon - 77044	Zone 13	12,28%
Champeaux - 77082	Zone 14	13,71%
Guignes - 77222	Zone 15	18,63%
Saint-Mery - 77426	Zone 16	12,68%
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>16,55%</b>
<b>PERIMETRES DU SMICTOM</b>		
		<b>Taux 2026</b>
Fontaine le port - 77188	Zone 17	7,96%
<b>TOTAL</b>		<b>12,56%</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

**PREND ACTE** de l'existence de plusieurs périmètres et zones sur son territoire conformément à la délibération 2018-150 du 27 septembre 2018.

**PREND ACTE** des services rendus par périmètres et Zones sur son territoire.

**DECIDE** de fixer les taux 2026 de la TEOM pour les périmètres du SMITOM, SMETOM et SMICTOM comme présenté dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :

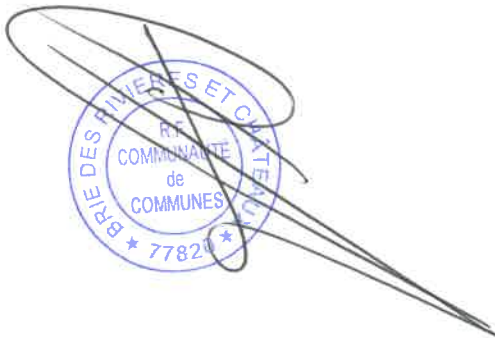
Au Châtelet-en-Brie, le 23/02/2026

**Le Président,**

**Christian POTEAU**

**Le Secrétaire de séance,**

**M. BELFIORE Elio**



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)